

DETEC
Monsieur Albert Rösti
Chef du Département et
Conseiller fédéral
Palais fédéral
Berne

Courriel : Verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Berne, le 25 septembre 2024

Révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (rémunération du capital investi dans le réseau électrique et les installations bénéficiant d'un encouragement pour la production d'électricité issue d'énergies renouvelables)

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous exprimer sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons part de notre avis.

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, soutient la modification de la méthode de calcul du coût moyen pondéré du capital investi dans le réseau électrique. Les coûts d'utilisation du réseau constituent une composante très importante du prix de l'électricité, lequel a subi des hausses importantes ces deux dernières années, qui viennent charger fortement le budget des ménages, en particulier ceux des bas et moyens revenus. Dans ce contexte, une modification de la méthode de calcul qui permet d'empêcher des rendements injustement élevés pour les bailleurs de fonds est salutaire. On rappellera encore ici que l'électricité est un bien de service public qui doit donc être fournie à un prix abordable pour le consommateur et la consommatrice.

Travail.Suisse se réjouit donc que, selon les estimations fournies, la modification de la méthode WACC entraîne une économie d'environ 127 millions de francs par an pour les consommateurs finaux (ménages et entreprises) et environ 75 millions de francs par an dans l'approvisionnement de base.

Travail.Suisse renonce à entrer dans le détail des dispositions et de la modification de la méthode de calcul car extrêmement technique.

En vous remerciant de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Travail.Suisse



Adrian Wüthrich, président



Denis Torche, responsable du dossier politique énergétique

